

*Direction générale de la mer
et des transports*

Délégation de signature n° PAT 2004-5274 du 30 novembre 2004

NOR : *EQUT0510146X*

Je soussignée, Idrac (Anne-Marie), présidente-directrice générale de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), nommée par décret du 26 juillet 2004,

Agissant au nom de ladite régie, dont le siège est à Paris (12^e), 54, quai de la Rapée,

Et spécialement déléguée à l'effet des présentes en vertu d'une délibération du conseil d'administration en date du 29 novembre 2002, dont la teneur suit :

« Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- de donner son accord au déclassement par le STIF de la parcelle cadastrée section F n° 241 - d'une surface de 2 537 m² - sise à Malakoff (92), 150, rue Gabriel-Péri et devenue inutile aux exploitations confiées à la RATP ;
- de donner son accord à la cession par le STIF à la SA Logis-Transports de 4 552 m² SHON de droits à construire sur ladite parcelle moyennant le prix de 902 115,36 euros (HT). Ce prix sera payé par la remise en dation au STIF d'un volume correspondant à 51 emplacements de stationnement situé dans l'ensemble immobilier à construire sur ladite parcelle, et par le versement d'une somme de 315 615,36 euros (HT) qui sera porté au crédit du compte de emploi STIF/RATP prévu par l'article 3 du décret du 7 janvier 1959 ;
- d'acquérir à la SA Logis-Transports un lot de volume correspondant à 56 places de parking dans le même ensemble immobilier à construire au prix de 795 200 euros (HT), ce montant étant susceptible de diminuer en fonction du coût de réalisation réel du parking dudit ensemble, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives requises par le décret n° 86-455 du 14 mars 1986.

Le conseil délègue tous pouvoirs à sa présidente, avec faculté de substituer, à l'effet d'intervenir et signer tous actes, faire toutes déclarations, élire domicile, consentir toute servitude et, généralement, faire le nécessaire ».

Usant de la faculté que me confère la délibération susénoncée, Délègue ma signature à M. Feredj (Rémi), directeur du département du patrimoine ou M. Ducerf (François), du même département, aux fins ci-dessus.

Fait à Paris, le 30 novembre 2004.

A.-M. Idrac